



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 17893

Déposée le :

Références : 07 AVR. 2020

Demande de renseignements ¹

INFORMATIONS RELATIVES À LA DEMANDE	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR
<input type="checkbox"/> hors formalité <input type="checkbox"/> sur formalité Opération juridique :	Identité ² : <u>Cabinet GRG</u> Adresse : <u>21. rue du commerce</u> <u>97600 Mamoudzou</u> Courriel ³ : <u>grg7@wanadoo.fr</u> Téléphone : <u>0269616410</u> A <u>MAMOUZOU</u>, le <u>06 / 04 / 2020</u> Signature (obligatoire)
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Formalité du Vol. N°.....	

COÛT ET FACTURATION	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Nombre de paramètres interrogés ⁴ : <u>2</u> x <u>2</u> € = <u>4</u> €	Date de réception par le service : <u>07 / 04 / 2020</u> Quittance par le service : <u>EAC 286</u> Références d'encaissement :

PÉRIODE DE CERTIFICATION	
POINT DE DÉPART - Formalités intervenues depuis le 1 ^{er} janvier 2008. - Si postérieures au 1 ^{er} janvier 2008, depuis le ____ / ____ / ____	TERME ⁵ - Date de dépôt de la présente demande (hors formalité). - Date de la formalité énoncée (sur formalité). - Antérieurement, jusqu'au inclus.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
<input type="checkbox"/> DEMANDE IRRÉGULIÈRE Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) : <input type="checkbox"/> défaut de paiement <input type="checkbox"/> demande non signée et/ou non datée <input type="checkbox"/> demande irrégulière en la forme <input type="checkbox"/> désignation des personnes et/ou des immeubles incomplète <input type="checkbox"/> autre :	
<input type="checkbox"/> RÉPONSE DE LA CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE Dans le cadre de la présente demande, la conservation de la propriété immobilière certifie qu'il n'existe, dans sa documentation : <input type="checkbox"/> aucune formalité. <input type="checkbox"/> que les formalités indiquées dans l'état ci-joint. <input type="checkbox"/> que les seules formalités figurant sur les faces de copie ci-jointes. A Mamoudzou, le ____ / ____ / _____, le responsable de la conservation de la propriété immobilière,	

¹ Demande à souscrire en DEUX exemplaires auprès de la conservation de la propriété immobilière de Mamoudzou.

² Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules).

³ L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

⁴ Numéro du titre de propriété, personne, immeuble, personne sur immeuble.

⁵ Date de mise à jour du fichier immobilier pour les demandes purement personnelles.

IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES
(toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 15 du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008 modifié)

N°	Nom	Prénoms	Date et Lieu de naissance
1			
2			
3			
4			
5			

IDENTIFICATION DES PERSONNES MORALES
(toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 15 du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008 modifié)

N°	Dénomination	Siège social ¹	N° SIREN et Forme juridique
1			
2			
3			
4			
5			

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES
(toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 15 du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008 modifié)

N°	Commune	Références cadastrales ou N° du titre de propriété	N° volume de copropriété	N° lot de copropriété
1	MAMOUDZOU	BE223		
2	MAMOUDZOU	T 17255		
3				
4				
5				

¹ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation de la propriété immobilière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Date : 09/04/2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 9764P01 2020H893

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/2008 au 07/04/2020

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
611	MAMOUZOU	BE 223		

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CONSERVATION DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE
MAMOUDZOU
20 Bd Haïdi SELEMANI
97600 MAMOUDZOU
Téléphone : 0269618151
Mél. : cpi.mamoudzou@dgfp.finances.gouv.fr

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des immatriculations et des formalités inscrites au livre foncier.
- > La réponse à votre demande de renseignements

RELEVÉ DES IMMATRICULATIONS ET FORMALITÉS INSCRITES
DU 01/01/2008 AU 01/04/2020

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 13/02/2012	Référence d'enlissement : 9764P01 2012P373	Date de l'acte : 13/12/2008
	Nature de l'acte : BORNAGE T 17255		
	Rédacteur : ADM CDM SERVICE TOPO / MAMOUDZOU		

Disposition n° 1 de la formalité 9764P01 2012P373 :

Le titre foncier n° 17255 constitué des parcelles BE 212/223 commune de Mamoudzou a été borné le 13/12/2008.
Contenance : 00ha 73a 81ca. Il est issu du morcellement du titre foncier n° 86.

Fin du document Fidji Mayotte

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Conservation de la propriété immobilière
MAMOUDZOU

Demande de renseignements n° 9764P01 2020H893 (30)
déposée le 07/04/2020, par la Société GRG

Réf. dossier : HFRRE T 17255

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Le conservateur certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies du Livre Foncier, pour la période antérieure au 01/01/2008 date d'entrée en vigueur du décret n° 2008-1086 du 23/10/2008
] II n'existe aucune immatriculation ou formalité inscrite sur le livre foncier.
] II n'existe sur le livre foncier que les seules immatriculations ou formalités figurant sur les 6 faces de copies ci-jointes,
- Le relevé des immatriculations et formalités inscrites dans Fidji-Mayotte pour la période comprise entre le 01/01/2008 et le 01/04/2020 (date de mise à jour du Livre Foncier)
] II n'existe qu'1 immatriculation ou formalité, indiquée dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt, pour la période comprise entre le 02/04/2020 et le 07/04/2020 (date de dépôt de la demande)
] II n'existe aucune immatriculation ou formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A MAMOUDZOU, le 09/04/2020

Le conservateur de la propriété immobilière,
Patrice MARTENS



Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation de la propriété immobilière, un droit d'accès et un droit de rectification.